



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 avril 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité en date du 10 juin 1999, par laquelle le Conseil a décidé d'établir la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Au paragraphe 20 de cette résolution, le Conseil m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application du mandat de la Mission. Le présent rapport porte sur les activités de la MINUK et les faits nouveaux intervenus au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) depuis mon rapport du 15 janvier 2002 (S/2002/62). Il y est fait mention, selon que de besoin, des questions portées à l'attention du Conseil lors de sa réunion du 27 mars 2002 (voir S/PV.4498).

#### II. Les institutions provisoires d'administration autonome

##### A. Formation du Gouvernement

2. Le fait nouveau le plus important qui s'est produit au cours de la période considérée a été la formation d'un gouvernement à la suite d'une impasse qui a duré plusieurs mois. Le 28 février, les trois principaux partis albanais du Kosovo sont arrivés à un accord sur la formation d'un gouvernement de coalition qui devait être dirigé par Bajram Rexhepi du Parti démocratique du Kosovo (PDK). Aux termes du même accord, Ibrahim Rugova de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) devenait candidat à la présidence du Kosovo et quatre ministères devaient être confiés à la LDK, deux

au PDK et deux à l'Alliance pour l'avenir du Kosovo (AAK). Conformément au cadre constitutionnel, un ministère a été attribué aux Serbes du Kosovo et un autre à une communauté minoritaire non serbe. Ce dernier portefeuille a été confié à un membre de la Coalition bosniaque/Gorani Vatan, qui dispose de quatre sièges à l'Assemblée. L'accord relatif à la formation d'un gouvernement de coalition a été entériné comme un tout le 4 mars par plus des deux tiers de l'Assemblée du Kosovo, ce qui a ouvert la voie au transfert des pouvoirs de la MINUK au Gouvernement nouvellement constitué dans les domaines définis dans le cadre constitutionnel.

3. Jusqu'ici, la Coalition serbe pour le retour au Kosovo (*Koalicija Povratak* – KP) n'a pas nommé de candidats au ministère qui lui était réservé, à savoir celui de l'agriculture, des forêts et du développement rural, mais a demandé qu'un second ministère, chargé des retours, soit attribué au KP en échange de sa participation au Gouvernement. La question des retours est une préoccupation fondamentale de la communauté serbe du Kosovo. La formation d'un tel ministère ne serait toutefois pas possible dans la mesure où la question des retours est un domaine de compétence réservé à mon Représentant spécial en vertu du cadre constitutionnel. Mon Représentant spécial, M. Michael Steiner, a donc proposé à la place la création, au Cabinet du Premier Ministre, d'un poste de niveau ministériel réservé au KP dont le titulaire, qui serait chargé de la coordination des retours au niveau interministériel, aurait le rang de ministre et le droit de participer aux réunions du Cabinet. Mon Représentant spécial a également offert au KP le poste de conseiller



principal sur les retours au Bureau de la MINUK chargé des retours et des communautés.

4. Avec la mise en place du Gouvernement, les neuf départements transitoires ont été transformés en 10 ministères des institutions provisoires d'administration autonome, l'un des neuf ministères initialement prévus – celui de la santé, de l'environnement et de l'aménagement du territoire – ayant été réorganisé en deux ministères distincts : le Ministère de la santé et le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire (voir à l'annexe I du présent rapport, l'organigramme de la MINUK et des institutions provisoires d'administration autonome).

5. Le Cabinet, qui a commencé à tenir des réunions hebdomadaires le 15 mars, s'est maintenant réuni cinq fois. Au cours de ces premières réunions, la discussion a été axée sur les priorités immédiates et à plus long terme des ministères, pour lesquelles ceux-ci disposent d'un budget global de 192 millions d'euros (51 % du budget consolidé du Kosovo pour 2002 – voir annexe II). Le Premier Ministre a souligné la nécessité de créer des emplois et de faire le maximum pour assurer l'inclusion de toutes les communautés du Kosovo. Les discussions ont également porté sur les questions de logistique et de personnel. En ce qui concerne ce dernier point, une question prioritaire est celle du recrutement de secrétaires permanents des ministères. Des avis de vacance ont désormais été publiés pour ces postes et un Comité de nomination des fonctionnaires de rang supérieur a été créé pour assurer la transparence et l'équité du processus de recrutement, conformément au Règlement No 2001/36 de la MINUK sur la fonction publique du Kosovo.

6. Le Gouvernement a déjà pris des décisions de fond dans plusieurs domaines. Le Ministère des finances et de l'économie et le Cabinet du Premier Ministre sont convenus que le montant de base des pensions serait de 28 euros par mois à compter du 1er juillet 2002, et qu'elles seraient financées par prélèvement sur le budget général. Le Ministère de l'éducation a préparé, en vue de sa présentation à l'Assemblée, un ensemble de lois prioritaires sur l'enseignement supérieur et l'enseignement primaire et secondaire. Ces lois, rédigées par des spécialistes des lois relatives à l'enseignement du Conseil de l'Europe, stipulent que les membres de toutes les communautés du Kosovo doivent avoir un accès égal à l'enseignement. Le Ministère de la santé a créé un Conseil de l'enseignement et du perfectionnement

professionnels permanents pour assurer la formation continue des professionnels de la santé.

## **B. Assemblée**

7. La présidence de l'Assemblée est maintenant au complet (sept membres), suite à la nomination et à l'approbation des deux membres du PDK le 4 mars. Le 16 avril, l'Assemblée a approuvé à la majorité des deux tiers une proposition visant à y ajouter un huitième membre (de l'AAK). Conformément au cadre constitutionnel, qui stipule que des modifications peuvent lui être apportées suite à une demande bénéficiant de l'appui des deux tiers des membres de l'Assemblée, le Président de l'Assemblée communiquera la demande de cette dernière à M. Steiner. Jusqu'ici, la présidence s'est avérée une institution multiethnique qui fonctionne, ses deux membres du KP participant régulièrement à ses réunions. Elle a mis au point une structure comprenant 16 comités. Ceux-ci couvrent les domaines spécifiés dans le cadre constitutionnel (budget et droits et intérêts des communautés), les domaines fonctionnels dont sont chargés les ministères des institutions provisoires d'administration autonome et des comités supplémentaires chargés de questions comme la coopération internationale et les pétitions et recours publics.

8. Des membres de l'Assemblée ont participé à des programmes de formation sur divers aspects de l'activité parlementaire, sous l'égide de l'Initiative d'appui de l'Assemblée qui est supervisée par la composante de la MINUK chargée du renforcement des institutions. Des parlementaires de démocraties parlementaires de transition ou bien établies sont venus à Pristina pour faire part de leur expérience aux membres de l'Assemblée du Kosovo. Des représentants de la plupart des entités politiques du Kosovo, notamment la LDK, le PDK, l'AAK et le KP ont participé à ces réunions.

## **C. Mise en place d'une fonction publique multiethnique**

9. Les efforts visant à mettre en place une fonction publique multiethnique ont jusqu'ici abouti à des résultats variables. Certains Ministères – ceux de l'éducation, de la science et de la technique, de la

santé, et du travail et de la protection sociale – emploient un pourcentage acceptable de membres de communautés minoritaires (de 10 à 25 %). Dans la plupart des ministères cependant, le pourcentage est moins élevé, souvent inférieur à 1 %. La situation est analogue au niveau municipal, où moins de 10 % des employés appartiennent à des minorités.

10. Pour faciliter la participation des membres de communautés minoritaires à la fonction publique, une navette a été organisée pour le transport des fonctionnaires, principalement ceux qui appartiennent à des minorités et vivent dans différentes localités en dehors de Pristina. La sécurité est assurée par des équipes mixtes d'Albanais du Kosovo et de Serbes du Kosovo faisant partie du Service de police du Kosovo. Ce service a permis à un plus grand nombre de membres de minorités de présenter leur candidature à des postes dans les institutions provisoires d'administration autonome : depuis sa mise en place, le pourcentage de fonctionnaires membres de minorités est passé de 2,6 à 6,5 % au Ministère des services publics et de 0 à 18 % au Ministère de l'agriculture. Les craintes suscitées par la situation en matière de sécurité restent toutefois l'un des obstacles les plus importants qui retiennent les membres de minorités de présenter leur candidature à des postes de fonctionnaires dans les institutions provisoires d'administration autonome. C'est ainsi que plus de 100 postes réservés à des Serbes du Kosovo ne sont pas encore occupés.

11. Au Cabinet du Premier Ministre, le Bureau consultatif sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'égalité des chances et la parité entre les sexes supervise et conseille les ministères relevant des institutions provisoires d'administration autonome. Son équipe spéciale sur la diversité travaille en étroite collaboration avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour donner des chances égales aux femmes et veiller au respect du principe de non-discrimination. Le Centre de consultations juridiques du Kosovo a également lancé un projet de formation dont le financement est assuré par la Banque mondiale et qui vise à familiariser les fonctionnaires du Ministère de l'éducation, de la science et de la technique avec les normes internationales en matière de droits de l'homme.

12. Au niveau municipal, l'Institut d'administration civile placé sous la direction de la composante de la MINUK chargé du renforcement des institutions

continue à dispenser une formation au personnel municipal et aux membres d'assemblées municipales en vue de mettre en place une fonction publique professionnelle multiethnique et apolitique. Quelque 3 700 fonctionnaires municipaux, dont 18 % de Serbes du Kosovo, ont désormais bénéficié d'une formation. Au cours de la période considérée, l'Institut a organisé des programmes de formation sur la législation applicable et la séparation des compétences aux niveaux municipal et central, et sur la parité entre les sexes, à l'exercice de l'autorité à l'intention de plus de 100 fonctionnaires du Kosovo d'origine albanaise et serbe.

### III. Priorités de la Mission

13. Mon Représentant spécial, Michael Steiner, a pris ses fonctions au Kosovo le 14 février 2002. Peu après son arrivée, il a défini les priorités ci-après : jeter les bases du progrès économique; lutter contre la criminalité et la violence; créer une société équitable et sûre pour toutes les communautés.

#### A. Bases du progrès économique

14. En 2001, le Kosovo a bénéficié d'un climat monétaire relativement stable et a connu un taux de croissance réel de près de 10 %. Le revenu annuel moyen des ménages était d'environ 6 700 euros, ce qui représente un revenu par habitant de l'ordre de 1 100 euros (voir annexe III). La croissance du secteur privé s'explique par les apports généreux des bailleurs de fonds et une présence internationale importante, ainsi que par les envois de fonds provenant principalement d'Albanais du Kosovo vivant à l'étranger, dont le montant a été évalué à 780 millions d'euros par an. Ces apports de fonds ont toutefois conduit à un écart important entre le montant des ressources produites par le Kosovo et celui des ressources consommées. Le Kosovo reste l'une des régions les plus pauvres d'Europe, où une grande partie de la population vit dans une misère absolue ou presque. Les Kosovars d'âge actif représentent 55 % de la population, mais selon les estimations, la moitié d'entre eux sont au chômage.

15. Un objectif prioritaire du secteur économique est par conséquent la création d'emplois. La privatisation est considérée comme un moyen important de

promouvoir le développement économique et la MINUK s'emploie avec énergie à créer un environnement propice à une telle évolution dans les paramètres de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. L'objectif principal est d'attirer les investissements. À cette fin, la MINUK cherche à restructurer les entreprises du secteur socialisé qui n'exercent aucune activité en ce moment. Des préparatifs sont en cours pour créer une agence fiduciaire du Kosovo chargée de mettre en oeuvre le mandat de la MINUK consistant à administrer les entreprises des secteurs public et socialisé. Le 17 avril, mon Représentant spécial a présenté le projet de règlement concernant l'Agence fiduciaire au Premier Ministre, pour examen par les institutions provisoires d'administration autonome.

16. Une autre mesure qui aidera l'économie en facilitant les échanges avec l'étranger a été l'introduction de l'euro au début de 2002. Le passage à l'euro a toutefois mis en relief l'un des principaux problèmes auxquels se heurte l'économie du Kosovo, à savoir la délinquance économique. Selon la composante de la MINUK chargée de la reconstruction économique, il se pourrait que le montant des recettes publiques soit inférieur de moitié à ce qu'il devrait être, 80 % du déficit résultant des activités menées sur le marché noir par des groupes criminels organisés. Pour arrêter cette ponction sur l'économie du Kosovo, la composante de la MINUK chargée de la reconstruction économique a créé une unité spéciale chargée de lutter contre la délinquance économique. Au moment du passage à l'euro, il a fallu détecter les faux billets et les fausses pièces et les retirer de la circulation, et l'on s'est efforcé en particulier de réduire les possibilités de blanchiment de l'argent. Les personnes qui changeaient de l'argent en dehors du système bancaire normal étaient tenues de présenter des pièces d'identité, et un système de commissions a été adopté pour décourager les transactions importantes. Pour lutter contre le blanchiment de l'argent durant le passage à l'euro et après, toutes les importations de grosses sommes d'argent doivent désormais être déclarées à l'entrée au Kosovo.

17. Durant le processus de passage à l'euro, des dispositions spéciales ont été prises en faveur des membres des minorités au Kosovo, qui sont nombreux à ne pas avoir accès à des services bancaires commerciaux ou y ont accès difficilement pour des raisons de sécurité. Sept équipes mobiles ont fait le

tour du Kosovo en janvier et février, et se sont rendus dans de nombreuses localités. Ces visites, coordonnées avec la Force du Kosovo (KFOR), la police de la MINUK et les communautés locales, avaient pour but de donner à autant de résidents que possible une possibilité raisonnable de changer leur argent. Selon les statistiques finales concernant le passage à l'euro, 13 % des conversions d'espèces ont eu lieu dans des zones où résidaient des minorités.

18. L'un des avantages du processus de conversion a été l'accroissement sensible du recours aux services bancaires. Dans le passé, les gens n'ont jamais eu véritablement confiance dans les banques du Kosovo et la plupart préféraient cacher leurs économies. Bien que la confiance ait été quelque peu rétablie depuis 1999 par le système de licences et de réglementation établi par l'Office des services bancaires et des paiements, c'est le système de commissions qui a accompagné le passage à l'euro qui a donné la plus grande impulsion au secteur bancaire. L'argent qui se trouvait dans des comptes en banque a été converti en euros, sans charge aucune tandis que des commissions ont été prélevées sur toutes les transactions en espèces d'une valeur supérieure à un certain montant. En conséquence, un nombre considérable de comptes bancaires ont été ouverts vers la fin de 2001, plus de 100 000 clients utilisant des services bancaires pour la première fois. Bien que 12 % de ces personnes aient par la suite retiré leur argent et fermé leur compte, les autres l'ont laissé à la banque. Ceci a eu pour effet d'augmenter considérablement le volume des capitaux disponibles pour les prêts et les investissements au Kosovo.

19. Une licence a désormais été accordée à sept banques commerciales au Kosovo. Ces banques offrent des prêts aux entrepreneurs à des taux d'intérêt réels qui peuvent se chiffrer à 2 % seulement (les taux d'intérêt nominaux se situent entre 15 et 22 % pour les prêts de banques commerciales et peuvent atteindre 32 % pour les institutions de microfinancement). Toutefois, la valeur totale des prêts commerciaux qui ont été consentis est encore loin d'atteindre celle des économies totales (alors que dans la plupart des autres pays, ce serait l'inverse). Ceci montre que la population du Kosovo n'utilise pas encore au maximum le secteur bancaire commercial pour ses affaires.

20. À l'heure actuelle, plus de 95 % des dépenses ordinaires de 2002, qui s'élèvent à 374 millions d'euros, sont financées par les recettes fiscales

intérieures. Cette source de revenus a été considérablement grossie par l'introduction, au début d'avril 2002, d'un impôt sur les salaires et sur les bénéfiques. Ce dernier favorisera également le développement économique privé en permettant aux entreprises qui appliquent des systèmes comptables acceptables de payer un impôt sur les bénéfiques, déduction faite des dépenses d'exploitation, à la place de l'impôt forfaitaire sur le chiffre d'affaires. La planification budgétaire repose sur l'hypothèse que 25 millions d'euros seulement proviendront de bailleurs de fonds. Le Programme d'investissement public qui porte sur un montant de quelque 656 millions de dollars est encore financé presque totalement par les bailleurs de fonds.

## **B. Lutte contre le crime et la violence**

### **Sécurité**

21. La situation générale en matière de sécurité au Kosovo s'est améliorée durant la période considérée. La KFOR et la police de la MINUK attribuent ce progrès à la mise en oeuvre suivie des initiatives adoptées et au fait que les crimes sont de plus en plus signalés à la police. On dispose maintenant de données statistiques jusqu'au 11 mars 2002 : les tendances sont positives et indiquent en particulier la baisse du taux d'homicide (voir à l'annexe IV les statistiques criminelles). Ont également diminué les assassinats à motivation ethnique, les incendies criminels, les pillages et autres infractions caractéristiques d'une région sortant d'un conflit; mais cette tendance est aussi malheureusement attribuable au fait que de nombreux membres des communautés minoritaires ont quitté le Kosovo ou vivent dans des enclaves.

22. Quoi qu'il en soit, les attaques à motivation ethnique se poursuivent toujours. La liberté accrue de mouvement s'est accompagnée d'incidents de harcèlement, tels que les jets de pierres contre les voitures appartenant à des Serbes du Kosovo qui se sont produits dans la région de Gnjilane à la fin de janvier et au début de février. Une forte présence de la police de la MINUK et de la KFOR a été déployée dans les zones où des actes de harcèlement se sont produits et des restrictions ont été imposées, par exemple le couvre-feu et la fouille intensive des bâtiments et des véhicules.

23. Un nouvel élément perturbant a été la montée persistante des actes de violence commis contre la KFOR et la police de la MINUK, ainsi que contre d'autres membres de la Mission et des agents du Service de police du Kosovo. L'un des incidents les plus graves est survenu à la fin de janvier à la suite de l'arrestation de trois anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) au motif de crimes de guerre commis contre d'autres Albanais du Kosovo en 1998-1999. À Pristina, le 8 février, les manifestations de colère ont fait plusieurs blessés parmi les policiers de la MINUK et les agents du Service de police du Kosovo, ont endommagé plusieurs véhicules de la MINUK et ont entraîné une campagne de médias anti-MINUK. La Mission a répondu aux accusations publiées dans la presse locale, ce qui a eu pour résultat la parution d'éditoriaux condamnant la violence et prônant l'état de droit.

### **Mitrovica**

24. Après neuf mois de calme, la violence a repris à Mitrovica au début d'avril. Dans le nord de la ville, de graves émeutes ont eu lieu le 8 avril à la suite de l'arrestation par la police de la MINUK d'un Serbe du Kosovo membre du « gang des ponts ». Environ 300 protestataires serbes armés de pierres et de grenades à main ont affronté la police de la MINUK et ont blessé 22 policiers et agents du Groupe spécial de police polonais. L'un de ces agents, gravement blessé, a dû subir une intervention chirurgicale. Quatre Serbes du Kosovo ont été détenus et la liberté de mouvement a été restreinte. La tension est montée durant la période considérée et des manifestations ainsi que des actes de vandalisme ont été commis contre des véhicules de la MINUK à la suite de l'arrestation, le 21 février 2002, de deux Serbes du Kosovo accusés de meurtre.

25. La KFOR et la police de la MINUK ont renforcé leur coopération mutuelle en vue d'assurer un environnement sûr et sans danger, d'éliminer ou de réduire l'influence des structures de sécurité parallèles et de lutter contre le crime. Le « gang des ponts » bénéficie toujours d'un appui considérable en raison du sentiment général d'insécurité qui règne dans la communauté des Serbes du Kosovo. Aucun agent du Service de police du Kosovo n'est en poste dans le nord de la ville de Mitrovica ou à Zvecan, mais il existe des patrouilles mixtes dans le sud de Mitrovica et des Serbes du Kosovo, agents du Service de police du Kosovo exercent avec succès leurs fonctions à

Zubin Potok et à Leposavic au nord. L'appui de la KFOR est nécessaire pour appliquer les mêmes normes de police dans le nord de Mitrovica. La difficulté à laquelle se heurte la MINUK consiste à répondre aux besoins de sécurité et de services des Serbes du Kosovo dans une ville unifiée, sans autoriser l'existence de structures parallèles.

26. En février, la MINUK a ouvert un bureau communautaire dans le nord de Mitrovica afin d'assurer des services administratifs, y compris l'état civil, et de stimuler le développement économique dans le cadre fixé par le Règlement de la MINUK relatif à l'autonomie des municipalités. Les anciens travailleurs municipaux continuent d'organiser de petites manifestations contre le bureau et le personnel reçoit toujours des menaces. Les efforts consacrés à la reprise économique de Mitrovica ont notamment permis d'ouvrir, le 11 avril un centre de développement des affaires dans le sud de la ville. Il est envisagé de faire de même dans le nord de la ville dès que les circonstances le permettront. De plus, la création récente de la Fondation des travailleurs de Trepca, organisation non gouvernementale qui défend les intérêts économiques et sociaux des employés de Trepca, a regroupé des habitants du nord et du sud de Mitrovica. Parmi les autres mesures de confiance entre les communautés, la construction d'un marché multiethnique s'est poursuivie.

#### **Amnistie dans le domaine des armes**

27. La KFOR et la police de la MINUK ont continué de s'employer à découvrir des caches d'armes. Le 30 janvier, la police de la MINUK a saisi une grande quantité d'armes introduites par contrebande d'Albanie au Kosovo. Une amnistie d'un mois dans le domaine des armes est entrée en vigueur le 15 mars, afin que la population puisse remettre toutes les armes qu'elle détient sans crainte de poursuites. C'est la deuxième amnistie de ce genre que la KFOR et la police de la MINUK ont décrétée. Le Gouvernement du Kosovo a pleinement appuyé les efforts visant à réduire le nombre d'armes circulant au Kosovo et les ministres se sont activement attachés à encourager les habitants du Kosovo à remettre leurs armes. Le 10 avril, le Premier Ministre et le Président se sont joints à M. Steiner et au commandant de la KFOR, le général Valentin, dans une opération de destruction d'armes, de munitions et d'explosifs illicites recueillis dans le cadre de l'amnistie, notamment plusieurs centaines d'armes à

canon long, dont des mitrailleuses, des centaines de grenades à main et une grande quantité de munitions.

#### **Lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme**

28. Deux autres éléments essentiels pour permettre à la MINUK de lutter contre la criminalité organisée ont été mis en place. D'une part, le Groupe des opérations et des informations sensibles a été créé à la fin de février au Département de la justice de la MINUK et de l'autre, le Règlement 2002/6 de la MINUK sur les mesures secrètes et techniques de surveillance et d'enquête a pris effet le 18 mars. Le Groupe est chargé de fournir à la KFOR et à la police de la MINUK une assistance en matière d'instruction et de poursuite concernant les questions de criminalité organisée, de terrorisme et d'insurrection transfrontière, d'appuyer les opérations liées à la lutte contre la criminalité organisée entreprises par la KFOR et la police et de fournir aux juges et procureurs internationaux de la MINUK des compétences et un soutien touchant la criminalité organisée et le terrorisme. Une autre tâche importante consiste à transformer les informations et les renseignements sensibles en éléments de preuve susceptibles d'être utilisés dans une cour de justice. Le règlement relatif aux mesures secrètes vise à renforcer les capacités d'enquête, d'instruction et de poursuite des affaires relatives à la criminalité organisée en permettant à la police et aux procureurs de recourir à divers types d'activités secrètes.

29. La base législative que la MINUK a mise en place pour lutter contre le crime, conjointement avec une capacité d'enquête renforcée de la police de la MINUK et, de plus en plus, du Service de police du Kosovo, a conduit à plusieurs arrestations et poursuites, notamment aux motifs de détention illégale d'armes et de franchissement illégal de frontières ou de lignes de démarcation. De plus, le procès du premier accusé en vertu du règlement 2001/12 relatif à l'interdiction du terrorisme et autres délits y relatifs a commencé à Pristina le 13 février au motif du meurtre, en avril 2001, du chef du Bureau des passeports yougoslave.

#### **Sécurité de l'aéroport et contrôle aux frontières**

30. La sécurité à l'aéroport international de Pristina s'est améliorée. La présence d'un nombre accru d'agents de la police des frontières de la MINUK a abouti à un contrôle plus strict des passagers et à la

saisie de nombreux documents de voyage falsifiés. Rien que durant la première semaine d'avril, 41 documents contrefaits ou falsifiés ont été saisis. La police de la MINUK a également réussi à enrayer la contrebande de carburant à partir du Monténégro en multipliant les patrouilles dans la zone tampon entre la ligne de démarcation du Monténégro et le poste douanier de la MINUK. Un mémorandum d'accord sur le transfert des responsabilités de la KFOR à la police de la MINUK pour la sécurité des points de franchissement de la frontière ou de la ligne de démarcation a été signé le 29 janvier 2002. Un certain nombre de postes ont déjà été remis à la police par la KFOR, l'opération devant être terminée dans un an. Les patrouilles aux frontières sont maintenant effectuées par le Service de police du Kosovo sous la supervision de la police de la MINUK.

#### **Développement du Service de police du Kosovo**

31. La dix-huitième promotion des élèves de l'École de police est sortie le 30 mars 2002, portant à 4 521 le nombre d'agents du Service de police du Kosovo. Elle comprenait 296 élèves, dont 20 Serbes du Kosovo et 12 personnes originaires d'autres communautés. La répartition actuelle du Service est la suivante : 83,06 % d'hommes, 16,94 % de femmes, 84,41 % d'Albanais du Kosovo, 8,32 % de Serbes du Kosovo, 3,54 % de Bosniaques du Kosovo et 3,74 % des autres communautés minoritaires. Le processus de transition entre la KFOR et le Service de police du Kosovo implique que les policiers de ce service effectuent des patrouilles et des enquêtes indépendantes dans certains domaines, y compris les accidents graves de la route et les enquêtes internes concernant les normes professionnelles. Grâce à la formation spéciale assurée par l'École du Service de police du Kosovo en ce qui concerne les enquêtes criminelles, la médecine légale, la criminalité organisée et les stupéfiants, les membres du Service de police du Kosovo ont pu être pleinement intégrés dans les groupes d'enquête les plus spécialisés de la police de la MINUK. Des agents du Service de police du Kosovo font partie du Groupe médico-légal depuis près d'un an et ont amélioré leurs compétences concernant la balistique, l'analyse graphologique et l'identification des faux papiers. Dans l'ensemble du Kosovo, les groupes d'enquête régionaux chargés des infractions relatives à la drogue, du recueil du renseignement, des enquêtes criminelles, du trafic et de la prostitution comptent parmi leurs effectifs certains agents du Service de police du Kosovo. Au niveau

régional, des agents de ce service ont été constitués en équipes de spécialistes des armes tactiques chargées d'effectuer des missions à haut risque impliquant visites de bâtiments, perquisitions et arrestations.

### **C. Créer une société juste et sûre pour toutes les communautés**

#### **Créer des conditions qui permettent aux populations de rester ou de rentrer chez elles**

32. Les objectifs fondamentaux visés ici consistent à créer des conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées et à améliorer la situation des autres communautés afin d'endiguer les départs des Serbes du Kosovo. La stratégie des retours coordonnés, conçue par la MINUK, consiste notamment à améliorer les conditions générales d'un retour durable dans les lieux d'origine, en coopérant étroitement avec la KFOR pour renforcer la sécurité, et à instaurer progressivement des mesures visant à réintégrer les minorités dans la vie du Kosovo. Cette stratégie est étroitement coordonnée avec le Centre de coordination de la République fédérale de Yougoslavie/Serbie pour le Kosovo.

33. Dans le cadre d'un projet de deux ans – le Programme des retours et de la réintégration pour 2002 et 2003 –, le Bureau des rapatriés et des communautés, en collaboration avec les composantes de la MINUK chargées de l'administration régionale et des municipalités, planifie actuellement le retour de réfugiés et de personnes déplacées vers 25 sites dispersés à travers le Kosovo. Afin de préparer le terrain sur le plan psychologique et aussi d'un point de vue matériel par le biais de la mise en place de l'infrastructure nécessaire, 22 groupes de travail locaux et régionaux se réunissent régulièrement. Réalisée avec l'assistance de l'Agence européenne de reconstruction et achevée au mois de mars, une évaluation des dommages constatés dans 39 sites où pourraient s'effectuer les retours – soit en tout 66 villages – a confirmé l'ampleur des destructions qu'ont subies les logements des minorités et les infrastructures d'appui. Des ressources financières devront être mobilisées pour appuyer la reconstruction dans ces zones où l'on prévoit d'organiser des retours dans le courant de l'année.

34. Un volet important du processus de planification des retours concerne les mesures de confiance destinées à promouvoir la réconciliation et à créer un climat propice aux retours. Plusieurs projets de réconciliation sont en cours dans différentes municipalités mixtes, comme Kamenica, où un projet multiethnique pour la jeunesse a été lancé. La composante de la MINUK chargée du renforcement des institutions a également rapproché les représentants de la société civile des Albanais du Kosovo et les organisations non gouvernementales de la Serbie afin d'établir un dialogue civique et d'instaurer la confiance. Une activité analogue a consisté à inviter des journalistes albanais du Kosovo à visiter des médias de Belgrade afin de promouvoir la compréhension et la coopération.

35. Un autre volet important consiste à démystifier la situation au Kosovo dans l'esprit de nombreuses personnes déplacées et de ceux qui, vivant dans les enclaves, n'ont guère de contacts avec le monde extérieur. La MINUK a renforcé les actions de sensibilisation qu'elle mène à l'intention des personnes déplacées. Le Département des affaires des non-résidents, du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, qui relève des institutions provisoires d'administration autonome, publie un magazine mensuel en serbe intitulé *Most* (Pont), qui informe les personnes déplacées de la politique de la MINUK et de la situation sur le terrain au Kosovo. Cette initiative et la campagne commune d'information de la MINUK et du Centre de coordination ont incité davantage de personnes à « aller voir », au Kosovo, les sites envisagés pour le retour. Quant aux Serbes qui vivent isolés dans les enclaves, ils sont tenus informés de l'évolution de la situation par de nouveaux centres d'information communautaires qui jouent, à ce titre, un rôle vital. La MINUK a jusque-là créé trois centres de ce type à Gracanica, Slivovo (tous les deux dans la région de Pristina) et Mitrovica. Ces centres distribuent des fiches et d'autres éléments d'information. En février, ils ont entamé la publication d'un bulletin d'information sur la situation dans les communautés voisines. Ce bulletin est également distribué aux personnes déplacées.

#### **Appui aux communautés non albanaises**

36. Par l'intermédiaire du réseau des bureaux des affaires communautaires, que la composante de la MINUK chargée de l'administration civile a établi dans

tout le Kosovo, on a considérablement amélioré les services proposés aux communautés de Serbes du Kosovo et aux autres communautés non albanaises. Divers projets financés grâce au Fonds « Impact rapide » et à des subventions versées par des gouvernements européens ont permis d'améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de reconstruire des routes et de remettre en état des bureaux et des écoles. De leur côté, les sociétés de services publics du Kosovo ont commencé à ouvrir des bureaux d'information et à employer des membres des communautés minoritaires.

37. Un certain nombre d'initiatives ont été engagées pour faciliter l'intégration des Albanais non kosovars à l'économie du Kosovo. Elles consistent notamment à : faciliter l'accès à la banque et au crédit pour les minorités ethniques; encourager les prestataires de services publics à améliorer les services qu'ils proposent aux communautés minoritaires; informer les donateurs des besoins des communautés minoritaires. Les efforts que déploie la MINUK pour renforcer la présence des minorités au sein des administrations pénitentiaire et judiciaire ont clairement favorisé le recrutement des minorités dans l'Administration pénitentiaire du Kosovo. La promotion actuelle des élèves-agents de l'Administration pénitentiaire en formation au centre de Vucitrn, dans la région de Mitrovica, comprend 30 Serbes sur un effectif total de 90. C'est la proportion la plus élevée observée jusque-là et, au terme de leur formation, ces 30 agents iront doubler l'effectif des Serbes au sein de l'Administration pénitentiaire du Kosovo.

38. Le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie a accompli des progrès en ce qui concerne l'accès des communautés minoritaires aux moyens de formation. La promulgation, au mois de février, de la directive administrative 2002/2 sur l'ouverture d'une Université des langues slaves du Nord Kosovo a conduit à la mise en place d'un conseil consultatif des enseignants serbes et a permis d'améliorer la coordination et l'administration de la réforme de l'éducation dans la partie nord de Mitrovica.

## **IV. Élections municipales**

39. Les travaux préparatoires aux élections municipales prévues le 21 septembre 2002 ont commencé – y compris les programmes de formation et la mise à jour de la liste électorale. Dans tous les

domaines, les Commissions électorales municipales ont commencé à assumer d'avantage de responsabilités. Le 29 mars, la Commission électorale centrale a commencé à publier le règlement électoral. Afin de déterminer l'enveloppe des ressources nécessaires à l'organisation des élections, une équipe d'évaluation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'est rendue auprès de la composante de la MINUK chargée du renforcement des institutions, du 17 au 20 mars 2002, en vue d'examiner le plan opérationnel envisagé pour les élections et de faire des recommandations sur les questions budgétaires. Si le Conseil permanent de l'OSCE a finalement adopté, le 11 avril, le budget de base, pour l'année 2002, de la composante chargée du renforcement des institutions, on ne peut que constater avec préoccupation qu'à ce jour le budget des élections municipales de 2002 n'a pas encore été approuvé.

## **V. Relations avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie**

40. Mon Représentant spécial, Michael Steiner, s'est rendu à Belgrade le 3 avril 2002 afin de s'entretenir de questions d'intérêt mutuel avec le Président Vojislav Kostunica, le Premier Ministre Zoran Djindjic et le Vice-Premier Ministre Nebojsa Covic, et d'obtenir leur appui constructif en vue de la participation de la Coalition du retour au Gouvernement. M. Steiner a souligné que la reconnaissance des pouvoirs de la MINUK et le rejet de structures parallèles étaient essentiels pour des relations constructives. Il a été convenu que la coopération entre la MINUK et le Centre de coordination devrait continuer à être fondée sur le Document commun. Le mécanisme principal est le Groupe de travail de haut niveau, qui a maintenant établi deux organes de travail sur la coopération judiciaire et sur la coopération policière. Le Groupe de travail de haut niveau a tenu trois réunions jusqu'à présent. Au cours de la dernière réunion, tenue le 9 avril à Pristina, un membre des institutions provisoires d'administration autonome a participé pour la première fois.

### **Coopération judiciaire**

41. De longues négociations entre la MINUK et le chef du Centre de coordination, Nebojsa Covic, ont abouti le 26 mars au transfèrement au Kosovo de

146 détenus albanais du Kosovo à partir de la Serbie proprement dite. Le transfert a été précédé de la remise par les autorités serbes des dossiers judiciaires concernant la majorité des détenus restants, qui ont été examinés par le Département de la justice de la MINUK. À la suite de ces examens, 80 détenus ont été libérés sur ordre de mon Représentant spécial le 27 mars. Il a été déterminé qu'un nombre plus réduit de détenus avaient été condamnés à juste titre pour des crimes sans relation avec le conflit récent, et ils purgeront leur peine au Kosovo. La MINUK examine actuellement les dossiers du reste des détenus afin de déterminer s'ils doivent être jugés à nouveau ou libérés. Le 29 mars, un autre groupe de 11 prisonniers, souffrant de maladies mentales, ont été transférés à la garde de la MINUK à l'hôpital pénitentiaire de Dubrava en Serbie proprement dite. Les dossiers de ces détenus sont également examinés par un juge international.

42. Au cours de sa visite à Belgrade le 3 avril, mon Représentant spécial a signé l'Accord relatif au transfèrement des personnes condamnées, qui permet aux prisonniers détenus au Kosovo et en Serbie proprement dite de choisir le lieu de leur détention conformément aux dispositions de la Convention européenne pertinente. La MINUK a identifié 16 détenus serbes du Kosovo qui remplissent les conditions nécessaires pour être transférés en vertu de l'Accord. Le 10 avril, une délégation du Centre de coordination composée de trois avocats serbes a rendu visite à ces détenus dans les centres de détention de Pristina et de Mitrovica. Aucun des détenus n'a exprimé le souhait d'être transféré dans une prison en Serbie proprement dite lors de cette visite.

### **Détermination du sort des personnes disparues**

43. En février, le Groupe de travail sur la coopération policière a adopté trois protocoles relatifs à la question des personnes disparues, qui sont intitulés : a) transfert transfrontière de restes humains identifiés; b) échange d'experts et de connaissances spécialisées en médecine légale; et c) équipe conjointe de vérification des accusations concernant des prisons secrètes. La première visite conjointe dans un centre de détention illégal présumé au Kosovo a eu lieu le 13 mars. La visite a permis de confirmer que le site était en fait une institution psychiatrique administrée actuellement par le Ministère de la santé. Les restes identifiés récemment de quatre Serbes du Kosovo ont également

été transférés en Serbie proprement dite à la demande des familles.

44. Dans le cadre de l'accord signé en juillet 2001 par la MINUK et la Commission internationale des personnes disparues, la première série d'échantillons d'ADN de parents de personnes disparues a été envoyée pour analyse au Centre de la Commission internationale en Bosnie-Herzégovine en février. La MINUK a recueilli jusqu'à présent 3 800 échantillons de sang de parents de personnes disparues. Le 9 avril, la MINUK a rouvert les installations de médecine légale à Orahovac (région de Prizren), gérées autrefois par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le nouveau centre permettra d'examiner au même endroit les restes qui seront exhumés dans plus d'une centaine de fosses communes présumées au Kosovo ainsi qu'environ 1 250 restes non identifiés provenant du programme du Tribunal pour 1999-2000.

45. Le 3 avril, au cours d'une réunion avec l'Association des familles des personnes disparues tenue à Belgrade, mon Représentant spécial a convenu de trois mesures pour aider les familles de ces personnes : donner aux familles l'occasion de se rendre à Pristina et d'avoir des contacts avec les membres de la MINUK qui s'occupent de cette question; mener des « enquêtes surprise » sur d'éventuelles prisons secrètes au Kosovo avec la participation de représentants de l'Association; et organiser la visite expérimentale de l'un des membres de l'Association à Orahovac afin de déterminer le sort d'un parent disparu. Le 11 avril, une exposition d'effets personnels découverts en même temps que des restes non identifiés au Kosovo s'est ouverte à Rudare en Serbie proprement dite, près de la frontière administrative avec le Kosovo. Plus de 500 membres des familles de Serbes disparus se sont inscrits à l'avance pour visiter l'exposition, qui était organisée par le Groupe des personnes disparues de la police de la MINUK, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

## **VI. Relations avec l'ex-République yougoslave de Macédoine**

46. Mon Représentant spécial a rencontré le Président Trajkovski à Skopje le 18 mars et a convenu de la création d'un comité conjoint d'experts chargé d'examiner la situation concrète sur le terrain découlant de l'accord de démarcation de la frontière

entre la République fédérale de Yougoslavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Un accord a également été conclu sur la nécessité d'entreprendre une coopération policière en vue d'élaborer un mémorandum d'accord pour faciliter la prévention générale de la criminalité et lutter contre le crime organisé. Une réunion tenue le 28 mars a abouti à un accord sur l'échange d'informations pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme.

## **VII. Activités d'appui**

47. La MINUK a continué à maintenir et à améliorer la qualité de l'appui fourni à toutes ses composantes. Cela a impliqué la fourniture de services dans les domaines des communications et des techniques de l'information, du génie, et de l'approvisionnement et des transports pour les opérations complexes de la composante chargée de la police et de la justice et de la composante chargée de l'administration civile. La mission a continué à maintenir un vaste réseau de télécommunications et de techniques de l'information reliant toutes les municipalités et bureaux régionaux, soit un total de plus de 170 localités. Au cours du premier trimestre de 2002, les activités sont restées centrées sur le renforcement de l'infrastructure du réseau afin de fournir à la Mission des services améliorés de communications et de techniques de l'information. La MINUK a achevé tous les projets relatifs au redéploiement des fonctions politiques et administratives après les élections et a continué de confier des fonctions d'appui aux institutions provisoires d'administration autonome. Après avoir transféré certaines installations aux autorités locales, la Mission a continué à utiliser et à entretenir plus de 150 locaux différents au Kosovo, dont la plupart appartiennent à l'État et sont occupés à titre gracieux.

## **VIII. Observations**

48. La constitution du Gouvernement marque une étape importante dans l'exécution de l'une des tâches principales énoncées dans la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. J'encourage la Coalition serbe pour le retour au Kosovo (KP) à participer au Gouvernement et à oeuvrer de l'intérieur à l'amélioration des conditions de vie de la communauté serbe du Kosovo. Les institutions provisoires d'administration autonome doivent travailler au profit

de toutes les communautés, et le meilleur moyen d'y parvenir est d'assurer la participation de la KP.

49. La participation et la coopération de toutes les communautés est le meilleur moyen d'obtenir des bénéfices tangibles. Il est donc essentiel de poursuivre les efforts en vue de favoriser le retour des réfugiés et de créer des conditions permettant d'assurer durablement l'existence de toutes les communautés du Kosovo, y compris l'accès équitable aux services et emplois publics. Pour assurer le succès du retour des réfugiés, il est indispensable d'obtenir la participation de toutes les communautés et d'adopter dans le même temps des mesures intercommunautaires propres à créer un climat de confiance. Les nouveaux élus ont fait des déclarations encourageantes sur la tolérance et la réconciliation et il importe de traduire ces sentiments en mesures concrètes. Les institutions provisoires d'administration autonome doivent donner l'exemple en créant des conditions favorables à l'intégration des réfugiés et la réconciliation des communautés.

50. Je me félicite du transfèrement au Kosovo des prisonniers albanais du Kosovo détenus en Serbie et j'apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par toutes les parties. C'est une question particulièrement sensible qui faisait obstacle à la réconciliation depuis la création de la MINUK et j'espère que le règlement de cette question conformément au principe du droit renforcera la coopération intercommunautaire. Nous devons maintenant nous attacher à accélérer les recherches qui permettraient de connaître le sort des personnes disparues de toutes les communautés.

51. La libération des prisonniers est la démonstration des bienfaits évidents du dialogue régional. Des progrès ont été accomplis dans l'application du Document commun et je me félicite de la participation d'un membre des institutions provisoires d'administration autonome à la dernière réunion du groupe de travail de haut rang. Alors qu'il entame ses travaux, le Gouvernement du Kosovo découvrira, j'en suis convaincu, que de nombreuses questions peuvent être résolues dans le cadre d'un dialogue avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

52. On s'est particulièrement attaché au renforcement de la primauté du droit, mais il est clair que la Mission entre dans une phase potentiellement plus dangereuse. Avec la mise en oeuvre progressive d'initiatives de lutte contre la criminalité, y compris l'entrée en vigueur de législations visant à combattre la criminalité

organisée et le terrorisme, les possibilités de représailles contre la MINUK et la KFOR ne cesseront d'augmenter. Je suis sûr que les institutions provisoires d'administration autonome utiliseront leur influence pour endiguer la violence. La MINUK continuera d'arrêter les criminels et de les traduire en justice. À cette fin, elle aura besoin d'un plus grand nombre de juges et de procureurs internationaux.

53. Le Kosovo est l'une des régions les plus pauvres d'Europe. Beaucoup doit être fait pour créer un climat favorable à la croissance économique. Le taux élevé de chômage, en particulier parmi les jeunes qui forment la majorité de la population du Kosovo, constitue une menace potentielle pour la stabilité du pays. La relance de l'économie et la création d'emplois est donc une toute première priorité.

54. La communauté internationale a investi beaucoup d'énergie et de ressources dans la création d'un régime politique opérationnel, d'une économie viable et légitime et d'une société pacifique respectueuse de l'état de droit. Il est entendu que la Mission ne restera pas indéfiniment au Kosovo, mais afin de consolider les institutions provisoires d'administration autonome et éviter de saper les résultats obtenus à ce jour, il faudra continuer à fournir un appui politique, technique et financier. L'appui dont bénéficie le Kosovo ne peut être maintenu indéfiniment à son niveau actuel, mais un désengagement prématuré pourrait conduire à une vacance des pouvoirs et à créer une stabilité dont profiteraient la criminalité organisée et l'extrémisme. De toute évidence, il faut élaborer un plan d'orientations pour la MINUK et les institutions provisoires d'administration autonome. À cette fin, j'ai demandé à mon Représentant spécial de définir des critères permettant de mesurer les progrès réalisés dans les domaines essentiels – état de droit, fonctionnement des institutions démocratiques, économie, liberté de circulation, retour des personnes déplacées et des réfugiés, et contributions à la stabilité régionale.

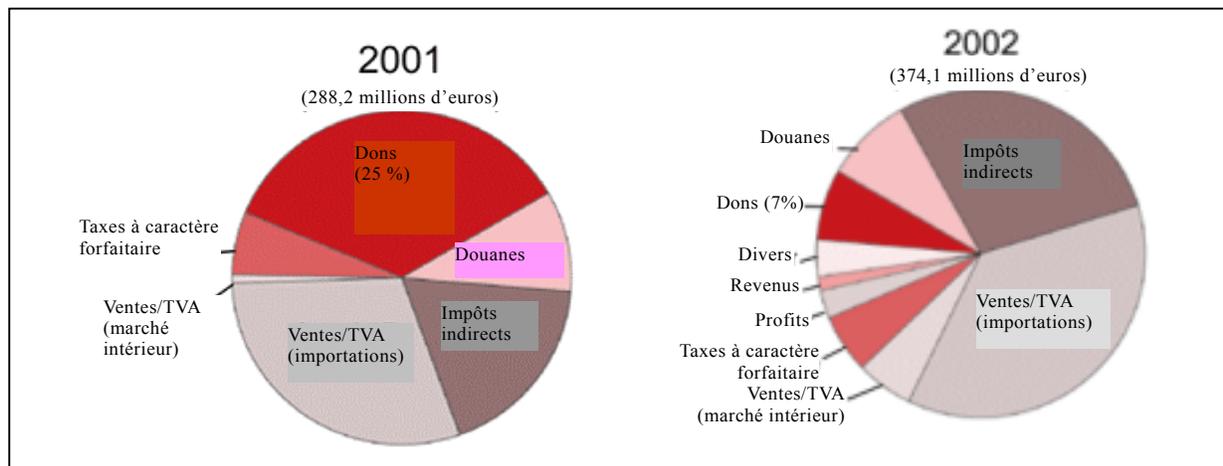
**Annexe I**

**Organigramme de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo  
et des institutions provisoires d'administration autonome**

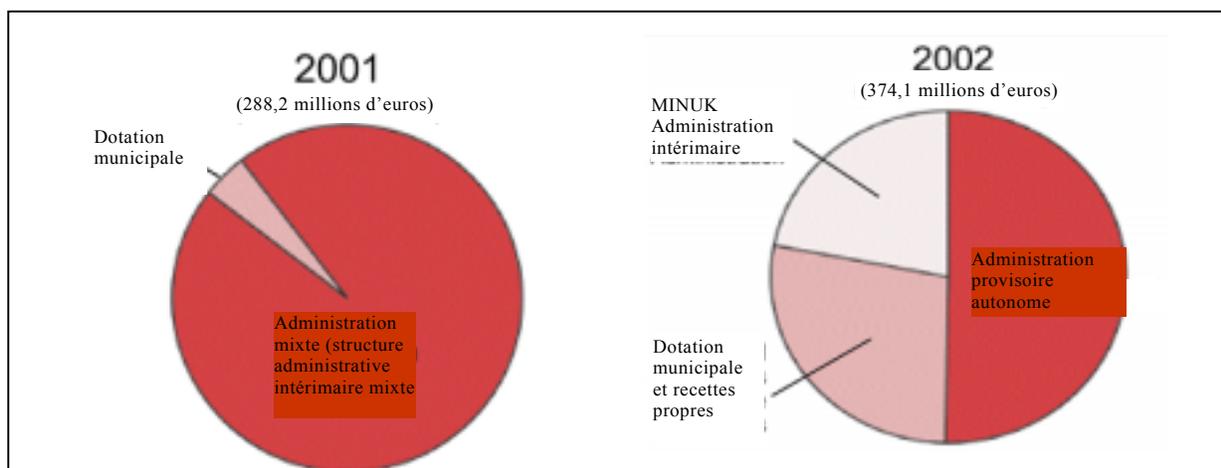
## Annexe II

## Budget 2002

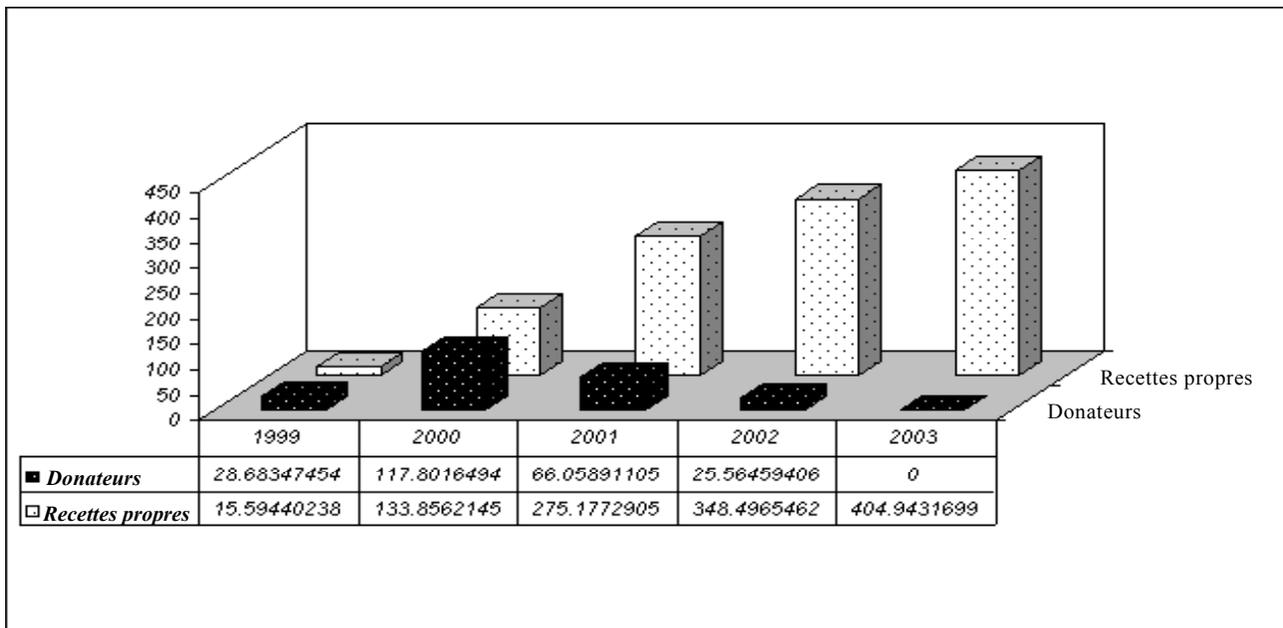
## Recettes



## Dépenses

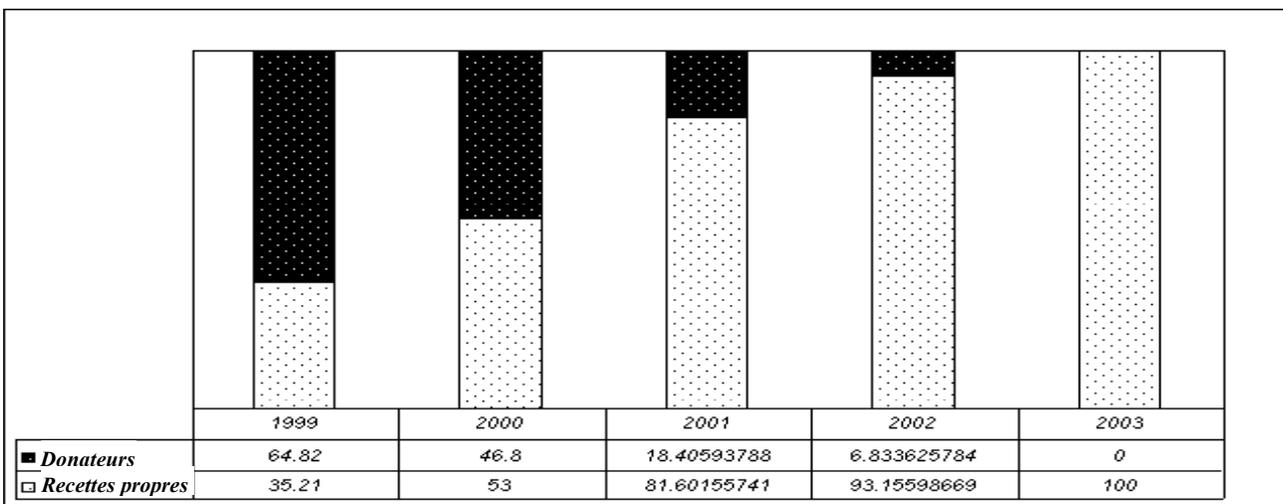


Graphique 1  
**Budget du Kosovo, montant total des recettes**  
 Chiffres effectifs et prévisions  
 (En millions d'euros)



*Note* : Les chiffres donnés pour 2002 et 2003 sont des estimations.

Graphique 2  
**Budget du Kosovo, montant total des recettes**  
 Chiffres effectifs et prévisions  
 (En pourcentage)



*Note* : Les chiffres donnés pour 2002 et 2003 sont des estimations.

## Annexe III

Tableau 1  
Revenus et consommation des ménages, 2000 et 2001

	2000 (en millions d'euros)	2001 (en millions d'euros)	2000 (euros par habitant)	2001 (euros par habitant)
<b>Recettes</b>	<b>1 906</b>	<b>2 067</b>	<b>1 077</b>	<b>1 111</b>
<i>Revenus d'activités professionnelles</i>	<b>918</b>	<b>1 067</b>	<b>519</b>	<b>574</b>
Produits du travail (à l'exception des emplois fournis par les donateurs)	769	923		
Rémunération des Kosovars employés par les donateurs	136	124		
Recettes diverses	12	20		
<i>Recettes imputées (1)</i>	<b>377</b>	<b>341</b>	<b>213</b>	<b>183</b>
<i>Transferts</i>	<b>611</b>	<b>659</b>	<b>345</b>	<b>355</b>
Fonds de source privée reçus de l'étranger	393	398		
Fonds provenant du budget consolidé du Kosovo	31	36		
Aide pour la réparation de logements	152	110		
Aide alimentaire et autre	36	15		
<b>Dépenses</b>	<b>1 763</b>	<b>1 908</b>	<b>996</b>	<b>1 026</b>
<b>Montant total des dépenses de consommation</b>	<b>1 535</b>	<b>1 743</b>	<b>867</b>	<b>937</b>
<b>Montant total des investissements (logement)</b>	<b>228</b>	<b>165</b>	<b>129</b>	<b>89</b>
<b>Économies</b>	<b>144</b>	<b>159</b>	<b>81</b>	<b>85</b>

Source : Estimations de l'Autorité budgétaire centrale (en millions d'euros).

Note : (1) y compris économie de subsistance (production alimentaire et autre) et bâtiments occupés par leur propriétaire.

Tableau 2  
Estimations relatives au commerce extérieur, 2000 et 2001

(En millions d'euros)

	2000	2001
<b>Montant total des exportations</b>	<b>106,6</b>	<b>180,5</b>
Exportation de biens	15,3	33,2
Biens et services achetés par les donateurs	51,7	82,3
Biens achetés par les expatriés	39,6	65,0
<b>Montant total des importations</b>	<b>-1 963,0</b>	<b>-2 097,1</b>
<b>Biens</b>	<b>-957,7</b>	<b>-1 110,6</b>
Importations commerciales non exemptées	-740,0	-880,4
Importations commerciales exemptées	-45,4	-24,5
Biens importés par les donateurs	-172,4	-205,7

---

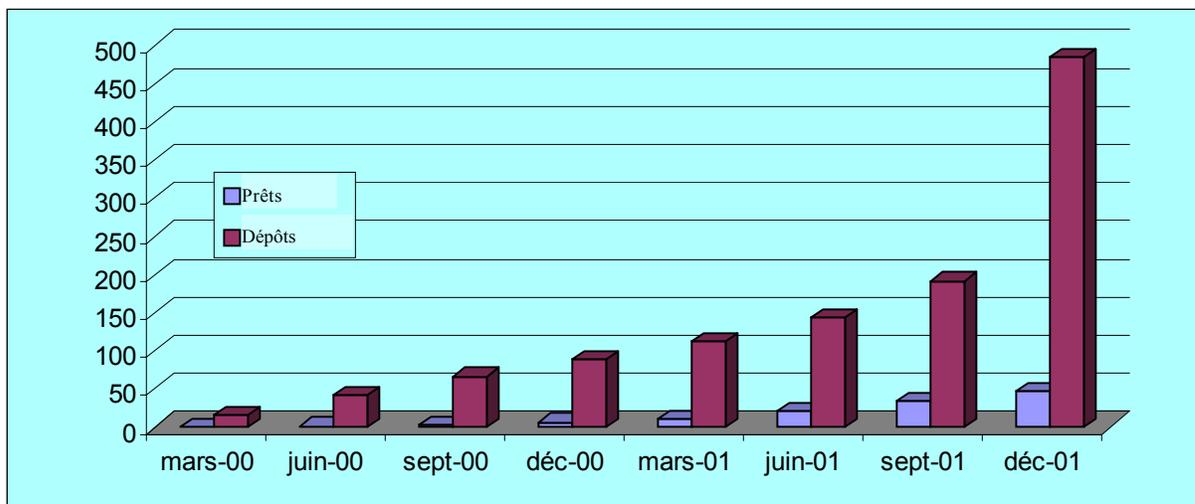
	2000	2001
<b>Services commerciaux</b>	<b>-39,3</b>	<b>-45,2</b>
<b>Électricité</b>	<b>-24,5</b>	<b>-39,7</b>
<b>Activités financées par les donateurs (projets)</b>	<b>-878,0</b>	<b>-1 004,3</b>
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>-60,2</b>	<b>88,6</b>

*Source* : Données et études des services de douanes (Riinvest et Bureau des statistiques du Kosovo/Autorité budgétaire centrale.

*Note* : Non compris les activités de la KFOR.

Graphique 1  
**Prêts et dépôts des banques et du FMI, 2000 et 2001**

(En millions d'euros)



**Annexe IV****Statistiques relatives à la criminalité****Crime contre les personnes**

	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<b>Total</b>
Meurtres	17	13	7	<b>37</b>
Enlèvements	17	15	10	<b>42</b>
Voies de fait	364	371	382	<b>1 117</b>
Coups et blessures	26	27	39	<b>92</b>
Viols/tentatives de viol	9	15	12	<b>36</b>

**Crime contre les biens**

	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<b>Total</b>
Incendies volontaires	28	57	59	<b>144</b>
Vols avec effraction	496	466	514	<b>1 476</b>
Vols qualifiés	46	49	46	<b>141</b>
Vols	604	669	690	<b>1 963</b>
Vols de véhicule	122	139	129	<b>390</b>

**Autres infractions majeures**

	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<b>Total</b>
Destruction de biens	155	126	181	<b>462</b>
Fraude	96	54	37	<b>187</b>
Infractions à la législation sur les stupéfiants	27	14	9	<b>50</b>
Infractions à la législation sur les armes	153	148	100	<b>401</b>

## Annexe V

**Composition et effectifs de la police  
de la Mission d'administration intérimaire  
des Nations Unies au Kosovo (au 31 mars 2002)**

<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>	<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>
Allemagne . . . . .	362	Kenya . . . . .	44
Argentine . . . . .	138	Kirghizistan . . . . .	2
Autriche . . . . .	46	Lituanie . . . . .	9
Bangladesh . . . . .	94	Malaisie . . . . .	47
Belgique . . . . .	2	Malawi . . . . .	19
Bulgarie . . . . .	96	Népal . . . . .	49
Cameroun . . . . .	20	Nigéria . . . . .	90
Canada . . . . .	40	Norvège . . . . .	27
Côte d'Ivoire . . . . .	1	Pakistan . . . . .	186
Danemark . . . . .	27	Philippines . . . . .	63
Égypte . . . . .	65	Pologne . . . . .	123
Espagne . . . . .	148	Portugal . . . . .	20
États-Unis d'Amérique . . . . .	572	République tchèque . . . . .	19
Fédération de Russie . . . . .	128	Roumanie . . . . .	185
Fidji . . . . .	35	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	164
Finlande . . . . .	24	Sénégal . . . . .	15
France . . . . .	87	Slovénie . . . . .	15
Ghana . . . . .	110	Suède . . . . .	48
Grèce . . . . .	20	Suisse . . . . .	5
Hongrie . . . . .	5	Tunisie . . . . .	6
Inde . . . . .	527	Turquie . . . . .	119
Islande . . . . .	3	Ukraine . . . . .	195
Italie . . . . .	67	Zambie . . . . .	38
Jordanie . . . . .	451	Zimbabwe . . . . .	34
<b>Total . . . . .</b>			<b>4 582</b>

## Annexe VI

**Composition et effectifs de la composante de liaison militaire  
de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies  
au Kosovo (au 31 mars 2002)**

<i>Nationalité</i>	<i>Nombre d'officiers de liaison</i>
Argentine . . . . .	1
Autriche . . . . .	2
Bangladesh . . . . .	1
Belgique . . . . .	1
Bolivie . . . . .	1
Bulgarie . . . . .	1
Canada . . . . .	1
Chili . . . . .	1
Danemark . . . . .	1
Espagne . . . . .	2 <sup>b</sup>
États-Unis d'Amérique . . . . .	2
Fédération de Russie . . . . .	2
Finlande . . . . .	2
Hongrie . . . . .	1
Irlande . . . . .	3 <sup>a</sup>
Italie . . . . .	1
Jordanie . . . . .	1
Kenya . . . . .	1
Malaisie . . . . .	1
Malawi . . . . .	1
Népal . . . . .	1
Norvège . . . . .	1
Nouvelle-Zélande . . . . .	1
Pakistan . . . . .	1
Pologne . . . . .	1
République tchèque . . . . .	1
Roumanie . . . . .	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	1 <sup>c</sup>
Suisse . . . . .	1
Ukraine . . . . .	1
Zambie . . . . .	1
<b>Total . . . . .</b>	<b>38</b>

<sup>a</sup> Y compris le chef de la liaison militaire.

<sup>b</sup> Y compris deux sous-officiers.

<sup>c</sup> Intégré au Groupe consultatif pour les questions de justice du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

